

**Décision n° 1938 du 7 mars 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ2205526S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9905 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130660S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2022 :

Flahaut	Frédéric	NIGEND : 180 532
----------------	----------	------------------

Article 2

L'adjudante dont le nom suit est promue au grade d'adjudante-chef le 1^{er} avril 2022 :

Maczka	Jennifer	NIGEND : 202 982
---------------	----------	------------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2022 :

Bayens	Olivier	NIGEND : 169 917
Glacet	Dorian	NIGEND : 339 788
Cunnac	Jean-Claude	NIGEND : 175 549

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2022 :

Drault	Cédric	NIGEND : 319 496
Muscade	Stéphane	NIGEND : 322 948

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mars 2022.

*Le général,
commandant la gendarmerie
des transports aériens,
J.-P. Gesnot*